



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-005COL – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la CAB – Lot n°3 (chaussures de travail et de sécurité)

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

ABSENTS :

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-005COL – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la CAB – Lot n°3 (chaussures de travail et de sécurité)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité pour la CAB d'acquérir des chaussures de travail et de sécurité pour les personnels de ses différents services (travaux, collecte, sports ...) ;

Vu la consultation lancée le 15 avril 2025 avec une remise des offres fixée au lundi 19 mai 2025, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 000.00 € / 12 mois pour le lot 3 de ladite consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'offres du 08 septembre 2025 et l'avis favorable du Bureau communautaire du même jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché 2025-005COL - Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, le lot 3 « Chaussures de travail et de sécurité » du marché 2025-005COL relatif à la « Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la CAB », à la société DMP diffusion matériel de protection, sise – 20620 BIGUGLIA (Siret 379 488 646 00033) pour un montant au DQE de 9 458.32 € HT pour une année de fourniture ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus aux Budgets de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO